

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 28 Février 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025013

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents : BOURGUET Sébastien (procuration à Eric LAFONT)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 13/02/2025

Date d'affichage : 17/02/2025

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 030-213001092-20250228-DE2025013-DE

**Objet de la délibération : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL pour l'aménagement de la traversée de la RD7 RD191 en agglomération - TRANCHE 02**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024010 du 19 février 2024

Le Conseil Municipal d'Euzet,

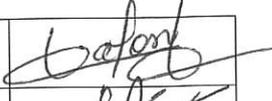
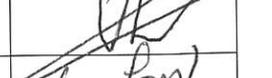
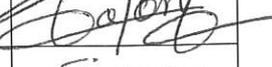
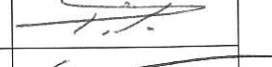
Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal d'Euzet que la commune peut demander une aide financière au Conseil Départemental du Gard dans le cadre du Pacte Territorial pour la tranche 02 du projet d'aménagement de la RD 7 et RD 191 sur la commune.

Le montant du projet de la tranche 02 comprenant les travaux s'élève à 354 247.59 euros HT et la coordination par le Cabinet Gaxieu en sus s'élève à 27 870.49 euros HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres valide la demande d'aide financière auprès du conseil départemental du Gard et autorise Mr le Maire à préparer le dossier, et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 030-213001092-20250228-DE2025013-DE